



16ème législature

Question N° : 1723	De M. Emmanuel Taché de la Pagerie (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >cours d'eau, étangs et lacs	Tête d'analyse >Déviation du canal de la Durance en Camargue	Analyse > Déviation du canal de la Durance en Camargue.
Question publiée au JO le : 04/10/2022 Réponse publiée au JO le : 13/12/2022 page : 6240		

Texte de la question

M. Emmanuel Taché de la Pagerie alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences de la hausse de la salinisation sur la faune et flore en Camargue. Nombreux, sont les agriculteurs, chasseurs, vignerons et manadiers à l'avoir sollicité pour alerter du manque criant d'eau douce en Camargue, ayant des effets dévastateurs sur la faune et la flore camarguaise ainsi que son économie. En effet, ce déficit criant d'eau douce provoque une montée du sel à la surface qui aura pour directe conséquence, la disparition d'hectares entiers de vignes, de rizières et la destruction de tout un écosystème traditionnel. La situation est particulièrement critique après la décision de ne plus irriguer la Crau à partir du 1er septembre, en raison de la sécheresse exceptionnelle, menaçant la préservation de l'activité agricole de la Crau et l'approvisionnement en eau potable de près de 300 000 personnes. Les acteurs proposent notamment la déviation du canal de la Durance qui permettrait de lui faire traverser la rivière de La Crau permettant d'apporter l'eau nécessaire à la nappe phréatique de la Camargue et de La Crau. Ainsi, il l'interroge sur la possibilité de faire dévier le canal de la Durance pour permettre à tout un territoire et un écosystème de retrouver sa vitalité.

Texte de la réponse

L'agriculture est l'un des secteurs particulièrement exposés aux modifications hydrologiques, et il est important de réduire sa vulnérabilité à un risque accru de manque d'eau dans le contexte du changement climatique. Les conséquences de la sécheresse qui depuis plusieurs années touche de nombreux départements et territoires, dont la Camargue, en témoignent. Une mission d'analyse, de prospective et de recommandations en vue de l'adaptation du territoire de la Camargue aux effets du changement climatique est actuellement menée par le conseil général de l'environnement et du développement durable et le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Cette mission contribuera pour le territoire camarguais à la définition de stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique. Ces stratégies concilieront notamment la valorisation agricole en présence, dont la viticulture et la riziculture, avec les enjeux humains, environnementaux et économiques du territoire. Les conclusions de cette mission sont attendues en début d'année 2023. Les travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique se sont achevés le 1er février 2022, actant 24 actions à mettre en œuvre collectivement afin d'anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture pour mieux la protéger et s'adapter. Plusieurs de ces actions concernent l'échelon territorial en lien avec l'irrigation et les spécificités locales. À cet égard, les filières agricoles se sont toutes engagées, au travers d'une charte, à finaliser d'ici la fin de l'année 2022, leur stratégie d'adaptation au changement climatique. La révision des plans d'adaptation au changement



climatique des bassins, sous l'autorité des préfets en lien avec les comités de bassin, a également été annoncée. Cette révision est réalisée en lien avec les plans régionaux d'adaptation au changement climatique agricole impulsés par les chambres régionales d'agriculture.